

Monsieur X  
Avenue Walckiers Y  
1160 Bruxelles

Auderghem, le 20 mai 2019

Administration communale d'Auderghem  
Service de l'Urbanisme  
Rue Emile Idiers 12  
1160 Bruxelles

Madame,  
Monsieur,

Je souhaite réaliser divers travaux dans ma maison mitoyenne sise à l'adresse susmentionnée.

Merci de me faire savoir dans quelle mesure ceux-ci sont acceptables.

Vous trouverez en annexe de la présente un schéma permettant de visualiser les travaux d'extension envisagés.

Il s'agit de construire une petite véranda entièrement vitrée au rez-de-chaussée ainsi qu'une lucarne dans le versant arrière de la toiture, d'isoler le toit par l'intérieur et de remplacer les tuiles rouges existantes par des tuiles grises, de placer des panneaux solaires photovoltaïques dans le versant avant de la toiture (75 % de la superficie du versant), de transformer une fenêtre en porte-fenêtre avec garde-corps en façade arrière, de remplacer tous les châssis existants en bois peint en blanc par des châssis en aluminium de teinte grise et de peindre la façade avant actuellement en briques rouge-brun (dans une teinte gris clair).

Vous remerciant d'avance pour votre réponse, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur X

5m

nouvelle lucarne

2m

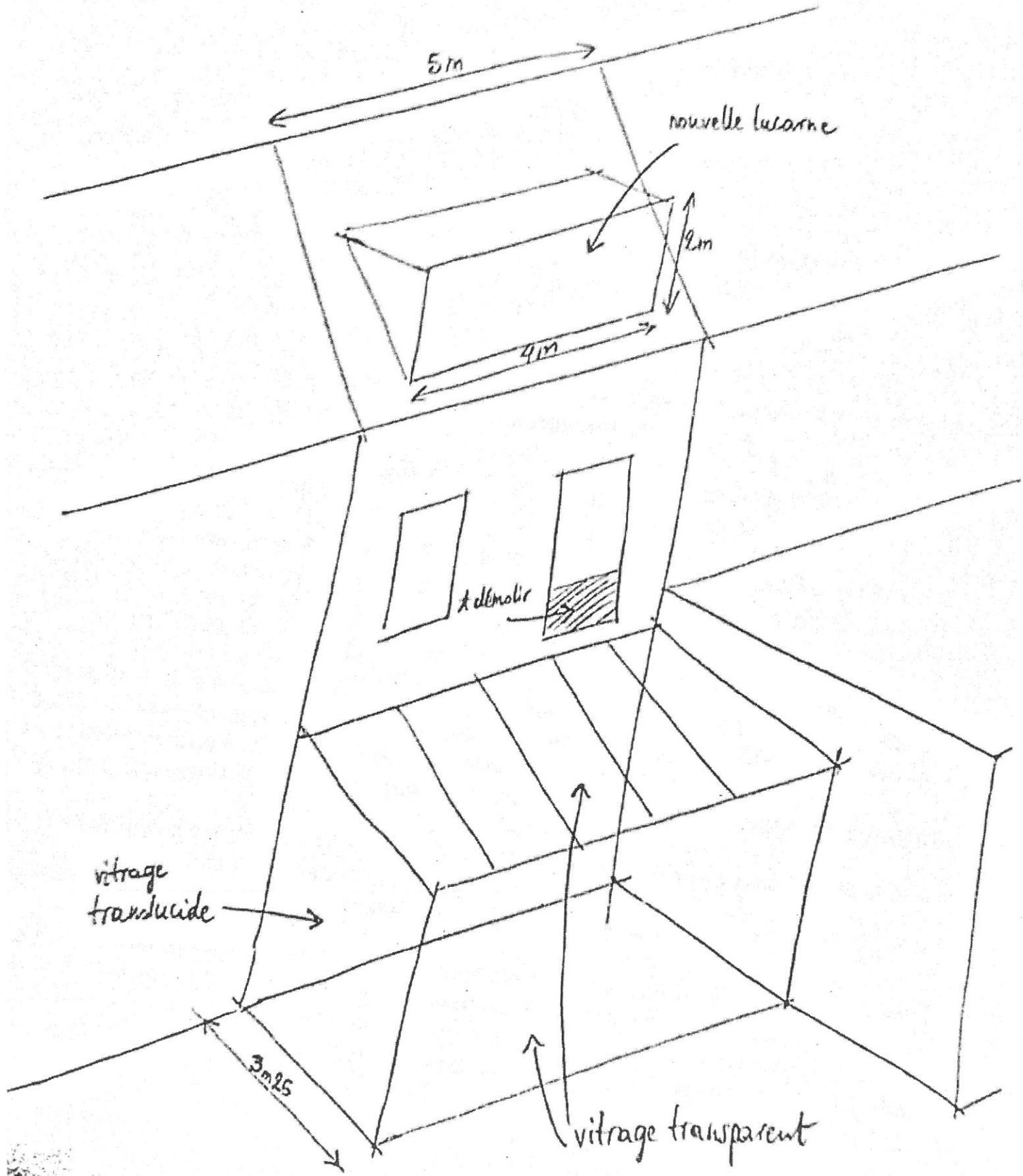
4m

à démolir

vitrage  
translucide

3m25

vitrage transparent



**Recrutement Service Urbanisme juin 2019**  
**gestionnaire de demande de permis d'urbanisme**

Vous trouverez ci-joint le courrier d'un habitant de la commune qui souhaite réaliser des travaux dans sa maison. Veuillez lui rédiger une lettre de réponse, indiquant, notamment, pour les différents travaux envisagés :

- s'ils sont soumis à l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme et pour quels motifs,
- pour les travaux soumis à permis, la conformité éventuelle de ceux-ci aux réglementations urbanistiques et la procédure d'instruction qui sera suivie,
- vos éventuelles remarques sont les bienvenues

En état actuel, pensez-vous que la demande est autorisable par les autorités communales ?

Motivez.

2 annexes : courrier du riverain + schéma joint à sa demande.